

Le trimestre à plusieurs voix

ALTERNATIVES NON-VIOLENTES N° 141
(4^e trimestre 2006)

Du côté des déboulonneurs de publicité

Sept membres du Collectif des déboulonneurs ont été arrêtés, le samedi 28 octobre 2006, vers 15 h 30, devant la gare d'Austerlitz (Paris). Ils étaient en train d'inscrire, à la bombe de peinture, sur des panneaux publicitaires de l'afficheur Clear Channel, des slogans antipublicitaires : « Violence publicitaire », « Pub = virus mental », « Détrônons les étrons », « 50x70 » (revendication principale du collectif : ramener la taille de toutes les affiches au format 50x70 centimètres).



À Paris, 28 octobre 2006. (Photo Leglise-Bataille)

Cette action non-violente de désobéissance civile a rassemblé pas loin d'une centaine de sympathisants, des journalistes, ainsi que deux élus parisiens, dont un adjoint au maire du XIII^e arrondissement, en écharpe tricolore.

Sous les applaudissements de la foule, et sans aucune violence de la part de la police, les sept « déboulonneurs » se sont laissés interpeller. Après quatre heures passées au commissariat du XIV^e (av. du Maine), ils se

SEPT BARBOUILLEURS EN PROCÈS À PARIS LE 12 JANVIER 2007

Rendez-vous pour le procès des 7 déboulonneurs parisiens au Palais de Justice de Paris, 29^e chambre, le 12 janvier, à 8h45. Maître François Roux est l'avocat. C'est gratuit !

sont vu remettre une convocation devant le tribunal correctionnel. Ils passeront en jugement le 12 janvier 2007, à 9 heures, devant la 29^e chambre du Palais de Justice de Paris. Le chef d'inculpation est : « Avoir volontairement dégradé collectivement des panneaux publicitaires, dégradation dont il est résulté un dommage grave, en l'espèce par de la peinture indélébile. » Sur le fondement des articles 322-3, 1^{er} et 322-1 al. 1 du Code pénal, les militants encourent 75 000 euros d'amende et cinq ans de prison. Il convient de ne pas s'affoler : à Montpellier, en juillet dernier, deux barbouilleurs ont écopé deux cents euros avec sursis pour avoir commis un délit identique dans le cadre du Collectif des déboulonneurs, une « victoire » qui a du reste déclenché la colère d'un patron de l'agence Publicis qui aurait souhaité une peine beaucoup plus lourde.

À noter que d'autres procès de barbouilleurs devraient alors lieu, notamment à Alès et à Rouen, mais les dates ne sont pas encore connues. En attendant, les groupes locaux du Collectif des déboulonneurs continuent leurs actions non-violentes contre l'invasion publicitaire.

Pour aider à payer les frais de justice, tout don est bienvenu, même s'il est symbolique. ■

Chèque à l'ordre de « Collectif des déboulonneurs »,
à envoyer à : Collectif des déboulonneurs,
24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris.
www.déboulonneurs.org / déboulonneurs.paris@no-log.org